



Wallonie

NASSOGNE

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeurs sont **M. et Mme Bruno-Maria Boulanger-Borgers demeurant rue du Broux 2 à 6940 Wéris.**

Le terrain concerné est situé Rue de Marche à 6950 Nassogne et cadastré **1<sup>o</sup>division, section A n°1387P.**

Le projet est de type : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

« Ecart au permis d'urbanisation

#### **Article 3 : implantation**

pas de garage prévu dans le logement, une zone de stationnement est prévue dans la zone bâissable, elle pourra servir à la construction d'un garage dans le futur. Sa largeur est de 4.00 m

#### **Article 6 : gabarit**

Un auvent couvre la partie avant du volume. Il est dessiné dans la toiture et la conserve dans son ensemble de façon égale pour les 2 versants. Il se justifie, car il ouvre la porte d'entrée et l'accès vers la zone de stationnement latéral. Le volume reste sobre.

La hauteur sous corniche sera de 6.50 mètres par rapport au niveau naturel. Voir courrier mail leur permettant de réduire la hauteur à 3.50 m.

#### **Article 7 : matériaux**

Sera utilisé comme parement de façade, une brique (de teinte rouge-brun) comme les maisons situées du même côté de la voirie que la maison faisant l'objet de la demande et situées de part et d'autre de la parcelle – Permis d'urbanisation »

Le dossier peut être consulté **du 19/09/2022 au 03/10/2022** les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h** sur rendez-vous à l'adresse suivante :

**Commune de NASSOGNE**  
**Place Communale**  
**6950 NASSOGNE**

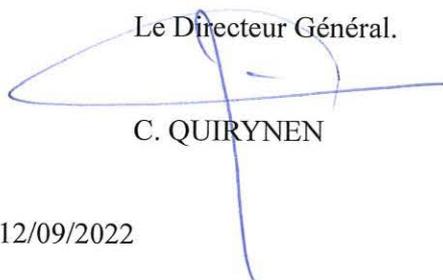
Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail [laurence.arnould@nassogne.be](mailto:laurence.arnould@nassogne.be) [nathalie.henquinet@nassogne.be](mailto:nathalie.henquinet@nassogne.be) , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/09/2022 au 03/10/2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général.



C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre



M. QUIRYNEN

Affiché le 12/09/2022